

## **VENTE EN DETAXE A UNE PERSONNE RESIDANT HORS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**

### **Les principes généraux :**

Pour information, ce texte est un résumé de la réglementation et ne substitue pas à elle. Pour plus d'information sur cette procédure, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre bureau de douane.

Les Voyageurs, ayant leur résidence habituelle dans un Etat non membre de l'Union européenne (UE) ou dans un Etat tiers (voir la liste diffusée par la douane française), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) peut être déduite du prix des marchandises que vous achetez en France.

Le visa du bureau de douane du point de sortie de l'UE accorde au vendeur le bénéfice définitif de l'exonération de la TVA. Il lui appartient de procéder au remboursement de la détaxe au vu du visa douanier.

Le formulaire douanier déclaratif possède le numéro cerfa 10096\*02. Pour le commander, voir page suivante.

L'achat doit correspondre à une vente au détail à caractère touristique et il ne doit pas avoir un caractère commercial.

Attention : Certaines marchandises, en raison de caractères spécifiques, ne peuvent pas bénéficier de la détaxe. Il s'agit de :

**Certains biens consommables**, exemple : tabacs manufacturés.

**Certaines marchandises faisant l'objet de contrôles particuliers**, telles que :

- les marchandises soumises à des formalités particulières (comme celles prévues par la convention de Washington, la procédure du contrôle de la destination finale, l'obtention d'une licence, etc.) ;
- les produits pétroliers ;
- les timbres-poste ;
- les armes ;
- les biens culturels ;
- les moyens de transport à usage privé, ainsi que leurs biens d'équipement et leur avitaillement (vivres, carburant, etc.).

Pour ces trois dernières catégories de marchandises, il existe des exceptions précises pour lesquelles la détaxe est possible. Pour toute information complémentaire, adressez-vous aux services douaniers, avant votre départ.



**BON DE COMMANDE 2009**  
**CARNET DE DETAXE - RÉF 3802**

<b>QUANTITE</b>	<b>PRIX H.T en Euros</b>	<b>PORT</b>	<b>TVA à 19,6%</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>Quantité Com-mandée</b>
<b>1 CARNET</b>	14.69	13.50	5.53	33.72	
<b>2 CARNETS</b>	29.38	13,50	8.40	51.28	
<b>3 CARNETS</b>	44.07	13,50	11.28	68.85	
<b>4 CARNETS</b>	58.76	13,50	14.16	86.42	
<b>5 CARNETS</b>	64.50	14,50	15.48	94.48	
<b>6 CARNETS</b>	77.40	14,50	18.01	109.91	
<b>7 CARNETS</b>	90.30	14,50	20.54	125.34	
<b>8 CARNETS</b>	103.20	14,50	23.07	140.77	
<b>10 CARNETS</b>	129.00	14,50	28.13	171.63	
<b>20 CARNETS</b>	258.00	18,00	55.10	330.10	
<b>25 CARNETS</b>	263.75	18.00	55.22	336.97	
<b>30 CARNETS</b>	316.50	18.00	65.56	400.06	
<b>40 CARNETS</b>	422.00	20.00	86.63	528.63	
<b>50 CARNETS</b>	497.00	gratuit	97.41	594.41	
<b>100 CARNETS</b>	994.00	gratuit	194.82	1188.82	

**Conditions de vente :** prix en Euros pour 2009. Chèque à joindre à la commande. Expédition à réception du chèque.  
**Le chèque est à libeller à l'ordre des éditions GMJ PHOENIX.**

Pour des quantités non reprises dans ce bon de commande, vous pouvez recevoir un devis gratuit en nous appelant au 01 48 82 51 51.

**A cette commande, je joins un chèque d'un montant de .....Euros.**

→ BON DE COMMANDE A RETOURNER PAR COURRIER ACCOMPAGNE DU REGLEMENT AUX :

**EDITIONS GMJ PHOENIX**

**106 avenue G. CLEMENCEAU - 94366 BRY SUR MARNE CEDEX**

**Vos coordonnées :**

Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

.....

CP : .....VILLE : .....

TEL : ..... FAX : .....

Signature + cachet de l'entreprise :